



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité mixte est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie et de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Système transportable de réalité mixte pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une formation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la formation.
- Pour une formation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, sans obstacles pour réaliser la partie pratique, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité mixte.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Consigne de sécurité interne à l'établissement,
 - > Exemple : *SSI – Consigne de confinement – évacuation – extinction – appels des secours interne et/ou externe*
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Tous les moyens d'extinction présents au sein de l'établissement
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
 - > **Visite partielle du site** afin de présenter les divers moyens de secours présents dans l'établissement.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > **Réalisation de scénarii adaptés** permettant la mise en application concrète de la conduite à tenir en cas de départ de feu (*Alarme et/ou SSI, extinction avec les moyens présents sur le site, mise en sécurité, alerte*) en **réalité augmentée ou virtuelle**.

*Nb : En raison de contraintes organisationnelles, **pour la partie pratique**, les participants peuvent être sortis ponctuellement de leur poste en individuel, binômes ou petits groupes, afin de garantir une rotation fluide.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA PRESTATION

- Aptitude physique pour réaliser la prestation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Prestation accessible aux personnes en situation de handicap accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT LA PRESTATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles L4121-1 et R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- Scénario de 10 à 15 minutes par apprenants (durant 7h)
- Les apprenants passent chacun leur tour
- Les mises en situation pratiques représentent 100% du temps de la prestation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 35 apprenants maximum sur la journée

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- A l'issue de la prestation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

ORGANISATION DES SESSIONS

- **Ateliers pratiques** :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Manipulation d'un moyen d'extinction (*extincteur(s)/ RIA*), et extinction d'un départ de feu en **réalité augmentée ou virtuelle**, avec **réalisation de scénarii adaptés** à l'activité réalisée dans l'établissement.

Nb : Il sera opportun que les groupes d'apprenants tout au long de la journée soient peu conséquent. En effet, ils devront passer à tour de rôle ; Il faut compter en moyenne 5 apprenants par heure ou 1 apprenant toutes les 10-15 minutes.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Professionnel de la prévention des risques professionnels et du risque incendie.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une prestation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la prestation.
- Pour une prestation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, sans obstacles pour réaliser la partie pratique, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 4 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 75% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Système transportable de réalité virtuelle pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une formation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la formation.
- Pour une formation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, **sans obstacles pour réaliser la partie pratique**, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité mixte.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > **Réalisation de scénarii adaptés** permettant la mise en application concrète de la conduite à tenir en cas de départ de feu (*Alarme et/ou SSI, extinction, mise en sécurité, alerte*) en **réalité augmentée ou virtuelle**.

*Nb : En raison de contraintes organisationnelles, **pour la partie pratique**, les participants peuvent être sortis ponctuellement de leur poste en individuel, binômes ou petits groupes, afin de garantir une rotation fluide.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA PRESTATION

- Aptitude physique pour réaliser la prestation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Prestation accessible aux personnes en situation de handicap accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT LA PRESTATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles L4121-1 et R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- Scénario de 10 à 15 minutes par apprenants (durant 4h)
- Les apprenants passent chacun leur tour
- Les mises en situation pratiques représentent 100% du temps de la prestation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 apprenants maximum sur la demi-journée

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- A l'issue de la prestation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

ORGANISATION DES SESSIONS

- **Ateliers pratiques** :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Manipulation d'un moyen d'extinction (*extincteur(s)/ RIA*), et extinction d'un départ de feu en **réalité augmentée ou virtuelle**, avec **réalisation de scénarii adaptés** à l'activité réalisée dans l'établissement.

Nb : Il sera opportun que les groupes d'apprenants tout au long de la journée soient peu conséquent. En effet, ils devront passer à tour de rôle ; Il faut compter en moyenne 5 apprenants par heure ou 1 apprenant toutes les 10-15 minutes.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Professionnel de la prévention des risques professionnels et du risque incendie.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une prestation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la prestation.
- Pour une prestation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, sans obstacles pour réaliser la partie pratique, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions sur une demi-journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 75% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Système transportable de réalité virtuelle pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une formation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la formation.
- Pour une formation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, **sans obstacles pour réaliser la partie pratique**, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité mixte.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > **Réalisation de scénarii adaptés** permettant la mise en application concrète de la conduite à tenir en cas de départ de feu (*Alarme et/ou SSI, extinction, mise en sécurité, alerte*) en **réalité augmentée ou virtuelle**.

*Nb : En raison de contraintes organisationnelles, **pour la partie pratique**, les participants peuvent être sortis ponctuellement de leur poste en individuel, binômes ou petits groupes, afin de garantir une rotation fluide.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, Médico-Sociaux, Bâtiments, Travaux Public, en E.R.P. et/ou E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et à mettre en sécurité les occupants de leur établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité mixte est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures
- 2 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie et de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Système transportable de réalité mixte pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Pour une formation en **Réalité Augmentée** :
 - Le formateur pourra créer les scénarii dans tout l'établissement, en intérieur et/ou en extérieur en fonction des activités des participants.
 - Prévoir les accès aux différentes zones souhaitées pour la formation.
- Pour une formation en **Réalité Virtuelle** :
 - Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m² minimum**, sans obstacles pour réaliser la partie pratique, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Fournir au Formateur les consignes de sécurité incendie de l'établissement.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité mixte.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Consigne de sécurité interne à l'établissement,
 - > Exemple : *SSI – Consigne de confinement – évacuation – extinction – appels des secours interne et/ou externe*
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Tous les moyens d'extinction présents au sein de l'établissement
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
 - > **Visite partielle du site** afin de présenter les divers moyens de secours présents dans l'établissement.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > **Réalisation de scénarii adaptés** permettant la mise en application concrète de la conduite à tenir en cas de départ de feu (*Alarme et/ou SSI, extinction avec les moyens présents sur le site, mise en sécurité, alerte*) en **réalité augmentée ou virtuelle**.

*Nb : En raison de contraintes organisationnelles, **pour la partie pratique**, les participants peuvent être sortis ponctuellement de leur poste en individuel, binômes ou petits groupes, afin de garantir une rotation fluide.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.